

Trame d'évaluation simplifiée pour les projets (hors manifestations sportives) soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Cette fiche a vocation à guider les porteurs de projet dans l'analyse préalable des dossiers qui requièrent une évaluation des incidences Natura 2000 au titre du **R 414-19** du code de l'environnement.

Conformément au **R 414-23** de ce même code, le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi par la personne publique responsable d'un document de planification, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire d'un programme, projet ou d'une intervention.

Cette évaluation est **proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation** des habitats et des espèces présents sur le site.

Le choix d'une étude simplifiée ou approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

Si au cours de l'évaluation préliminaire le porteur de projet découvre que son projet est **susceptible d'avoir des incidences sur le(s) site(s) Natura 2000**, il devra dans ce cas, se diriger vers une **évaluation plus approfondie** de son dossier et utiliser la trame destinée à cet effet.

Dans tous les cas le dossier doit contenir les pièces listées au R 414-23 du code de l'environnement (rappelées dans ce formulaire), et être **conclusif sur l'absence ou la présence d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires du(des) site(s)**.

Il est de fortement conseillé au porteur de projet de prendre l'attache de l'animateur ou de l'opérateur (lorsque le DOCOB n'est pas terminé) du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) par son projet, afin d'obtenir des informations sur les espèces et/ou habitats que l'on peut y trouver ainsi que sur les enjeux de leur conservation.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Ville de Wimereux

Commune et département) : Wimereux - Pas-de-Calais (62)

Adresse : 1<sup>er</sup> Place du Roi Albert, Wimereux 62100

Téléphone : 03 21 99 85 85

Email :

Nom du projet : Démolition-reconstruction du Pont Napoléon

## I/ Description du projet.

### 1/ A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Liste Nationale ITEM (R. 414-19 du code de l'environnement) ? Item n°3 - Installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L214-1 à L214-3 et mentionnés dans le tableau annexé à l'article R214-1

1ere liste Locale ITEM ?.....

2 eme liste locale ITEM ? .....

### 2/ Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : Wimereux

Département : Nord-Pas-de-Calais (62)

Lieu-dit : Pont Napoléon

Nom du ou des sites Natura 2000	Numéro du ou des sites Natura 2000	Types de zones (site ZPS « oiseaux », site SIC/ZSC « Habitats Faune, Flore »)	Localisation du projet tout ou partie en site/ Hors site
« Cap Gris-Nez »	FR3110085	Zone de Protection Spéciale Natura 2000 (Directive Oiseaux)	Hors site 1.5 km au nord du site
« Falaises et dunes de Wimereux, estuaire de la Slack, Garennes et Communaux d'Ambleteuse-Audresselles »	FR3100479	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 (Directive Habitat)	Hors site 770 m au nord-ouest du site

Le projet se situe :

- En site(s) Natura 2000
- Hors site(s) Natura 2000 => A quelle distance ?

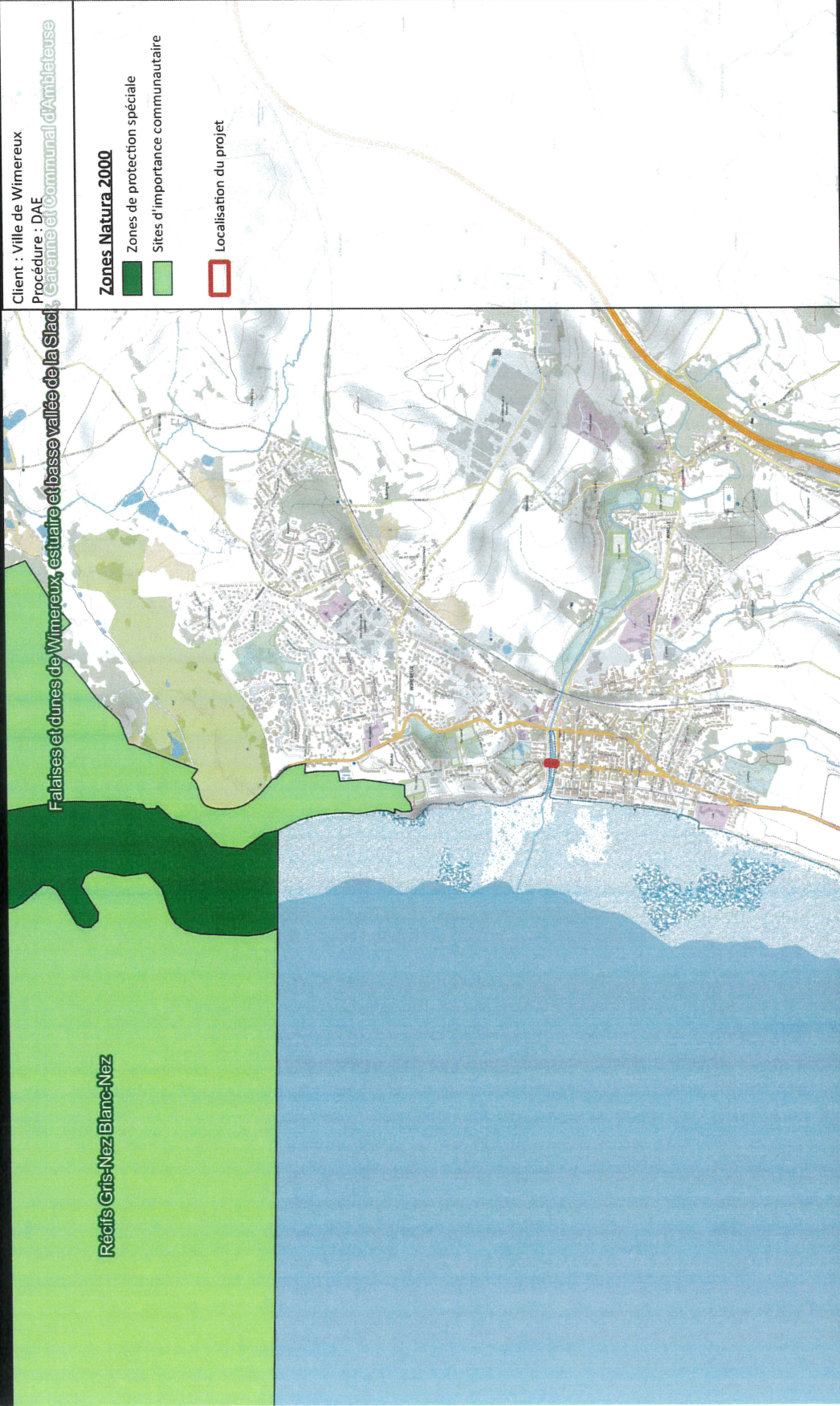
À 1.5 km du site n° FR3110085 de « *Cap Gris-Nez* »

À 770 m du site n° FR3100479 de « Falaises et dunes de Wimereux, estuaire de la Slack, Garennes et Communaux d'Ambleteuse-Audresselles »

Pièce à fournir :

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet et de ces accès sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e. [Ci-joints](#).

Réhabilitation du Pont Napoléon à Wimereux (62)  
Carte IGN au 1/25 000è



Réhabilitation du Pont Napoléon à Wimereux (62)  
Environnement immédiat du projet



Client : Ville de Wimereux  
Procédure : DAE

Localisation du projet

Aff:13611  
**INGETEC**

Source : Orthophotographie IGN

100 m

50

0



### 3/ Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Description de la nature du projet.

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).

Le projet consiste en la démolition-reconstruction du pont Napoléon qui permet le franchissement du Wimereux. Il s'agit d'un pont routier qui fait la jonction entre le nord et le sud de la commune.

Le pont présente un état dégradé et des défaillances structurelles qui menacent de le faire effondrer.

Le projet vise à reconstruire un ouvrage en lieu et place du pont actuel pour pérenniser la connexion entre les quais Hazebrouck et Alfred Giard ; le scénario retenu prévoit une amélioration de la section hydraulique sous le pont grâce à la suppression des piles et la réduction des culées ; le tablier étant calé au-dessus de la côte Pleine Mer Vives Eaux à l'horizon 2100.

Pièce à fournir :

~~Si le projet se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000, joindre un plan de situation (de masse) détaillé du projet faisant apparaître : la (les) constructions envisagé(s), les aménagements temporaires ou permanents du terrain, l'accès au terrain, l'accès à la (aux) construction(s), les stationnements, les zones de stockage, les remblais, déblais, les végétations existantes et supprimées, etc....~~

### 4/ Entretien / fonctionnement / rejets

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant **sa phase d'exploitation et sa phase travaux** (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, type de rejet, lieu des rejets etc.).

En phase de travaux, le projet comprend notamment :

- L'installation des plateformes de chantier sur les quais ; les travaux étant essentiellement exécutés depuis les quais également ;
- La démolition du tablier, des piles et des culées actuelles qui nécessiteront des interventions à pied d'œuvre ; elles seront calées sur les marées avec retrait du matériel entre chaque période de travaux et aucun stockage permanent sur les berges ;
- La réalisation de fondations profondes par forage et création de pieux pour soutenir le tablier du futur pont depuis chaque rive ;
- L'assemblage du futur tablier et les travaux de revêtement et de finition ;
- Durant les travaux, les eaux pluviales des plateformes seront évacuées dans le réseau d'assainissement séparatif communal ;
- Des dispositions seront mises en œuvre pour éviter et réduire les émissions de

poussières, les nuisances sonores et les risques de transfert de pollution dans le milieu naturel. Les phases de travaux surplombant le Wimereux intègrent notamment le développement de bâches et de filets de protection ou de platelage permettant de récupérer les matériaux. Un filtre à MES sera également déployé durant les phases les plus sensibles ;

- Le raccordement du pont sur le réseau d'assainissement pluvial de la commune.

Aucun rejet ne sera permis dans le Wimereux ou bien dans les eaux souterraines.

En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas d'avantage de rejet qu'en situation actuelle. Ces derniers correspondront aux eaux pluviales qui seront collectées par le réseau d'assainissement pluviale au niveau des quais Hazebrouck et Alfred Giard.

## 5/ Durée et période des travaux.

- Date envisagée de début des travaux : Septembre 2026

- Durée précise des travaux : Livraison de l'ouvrage prévue en juillet 2027 soit une période de chantier de 11 mois

## II/ Définition de la zone d'influence du projet :

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Elle représente le périmètre sur lequel peut s'exercer les perturbations en phase travaux et en phase de fonctionnement du projet). Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues emprise au sol, poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique, pollution lumineuse, modification hydrique, baisse de niveau de nappe, de niveau d'eau etc...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Le projet est-il susceptible d'engendrer

des rejets dans les milieux aquatiques,

directement

ou indirectement (ruissellement)

des modifications du régime hydrique (débit)

~~des modifications du réseau hydraulique ( baisse de niveau de nappe, baisse du niveau des eaux sur les étangs, lacs, marres etc, assèchement des milieux.)~~

des modifications de la composition physico-chimique des milieux aquatiques (température, oxygène, matière organique, concentration en nitrates, phosphates, matière en suspension, etc...)

la création de pistes de chantier, des circulations (même piétonne), des zones de

stockage

- des ruptures de continuité écologique pour les espèces (corridor écologique) (ex : implantation d'une construction empêchant une espèce de se rendre sur son lieu de reproduction, de repos ou d'alimentation ou pour une espèce végétale de se disséminer ou d'être fécondée)
- des poussières,
- des vibrations
- des pollutions lumineuses
- des pollutions d'une autre nature si oui précisez lesquelles : Hydrocarbures
- du bruit
- d'autres incidences .....

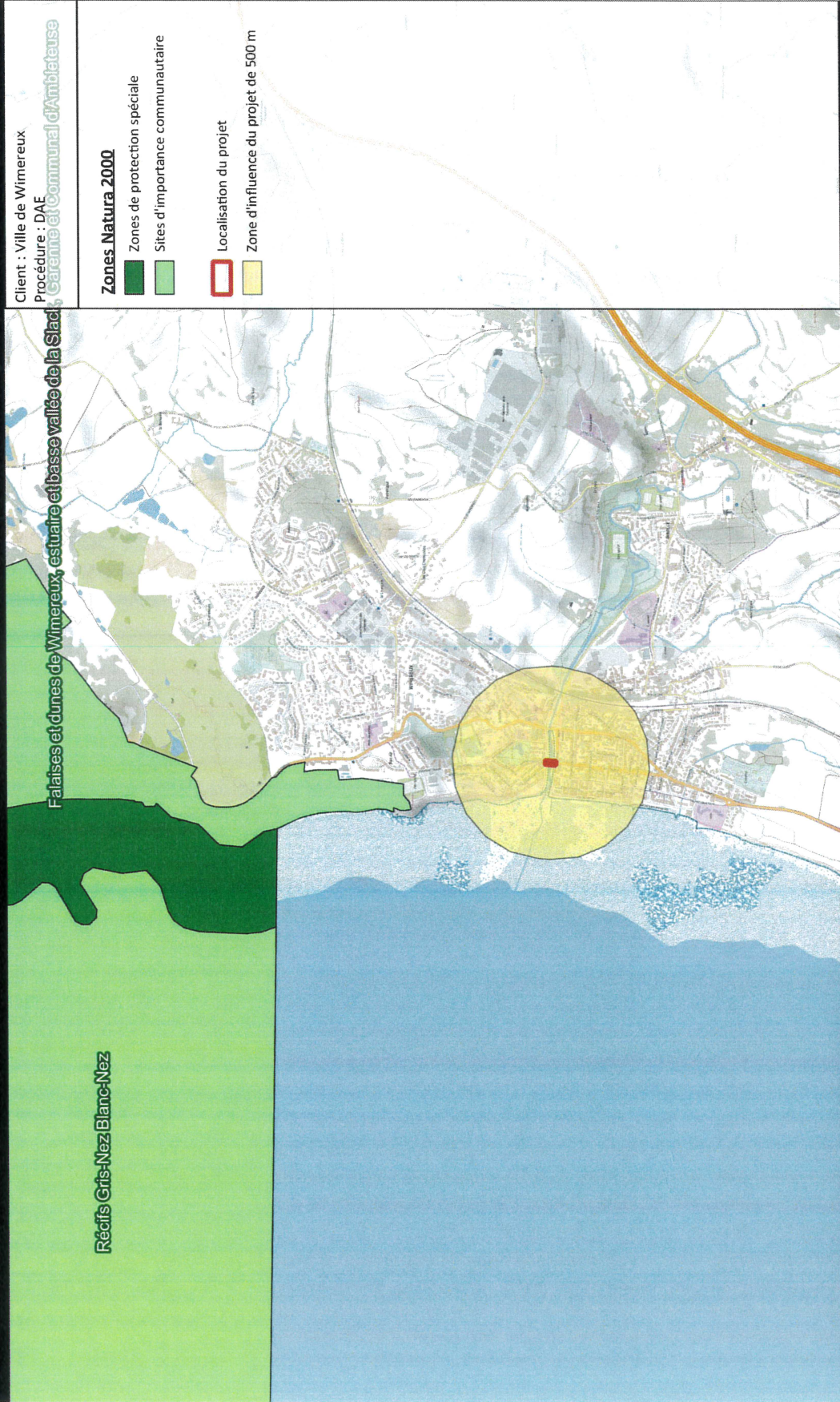
**Cf Notice d'incidence Loi sur l'Eau avec la présentation des mesures « Éviter, Réduire ».**

Pièce à fournir

Après avoir coché les cases concernées, délimiter cette zone d'influence sur une carte au  
1/25 000ème



Réhabilitation du Pont Napoléon à Wimereux (62)  
Carte IGN au 1/25 000è



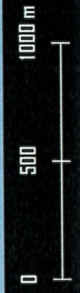
Client : Ville de Wimereux  
Procédure : DAE  
Garemelet Communal d'Ambleteuse

- Zones Natura 2000**
- Zones de protection spéciale
  - Sites d'importance communautaire
- Localisation du projet
- Zone d'influence du projet de 500 m

Aff:13611



Source : Plan IGN



### III/ Description de(s) site(s) Natura 2000 concerné(s) par le projet

Aucune

Site Natura 2000 N° et Nom	Habitats Code Natura 2000+nom	Présence/absence dans la zone d'influence
Site Natura 2000 FR		
Site Natura 2000 FR		
Site Natura 2000 FR		

#### Pièce à fournir

~~Lorsque les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire sont localisés dans la zone d'influence, fournir une cartographie superposant la zone d'influence et ces habitats et espèces.~~

Lorsque la zone d'influence du projet se superpose à des habitats et/ou à des périmètres où la présence d'espèce est avérée, il convient d'ores et déjà de s'interroger sur l'opportunité d'une évaluation plus approfondie. **Ce n'est pas le cas.**

### IV/ Incidences du projet

#### 1/Description des incidences potentielles et Mesures d'évitement, de réduction, permettant de réduire ces incidences voire les éliminer

Il s'agit à ce stade d'analyser les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes de la manifestation sur les espèces et habitats du site Natura 2000 et de réfléchir à la mise en place de mesures conduisant à éliminer ces incidences.

## INCIDENCES POTENTIELLES DIRECTES

Incidences touchant directement aux habitats ou aux espèces du site. On peut distinguer, celles liées à la construction même du projet (emprise au sol du projet, voirie nouvelles, cabanes de chantier, modification du régime hydrique, etc) et celles liées au fonctionnement et à l'entretien du projet (pollution de l'air, du sol de l'eau rejets divers, modification hydrique etc...)

Non concerné - le projet n'intercepte de zones N2000.

N° site Natura 2000/Nom	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés (nom +code Natura 2000)	Description des Incidences potentielles directes	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : le projet peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? Oui/non Pourquoi ?
FR.....				
----		-	-	-
-		-	-	-
-		-	-	-
FR.....		-	-	-

**INCIDENCES POTENTIELLES INDIRECTES :**

Elles peuvent concerner des habitats et espèces plus éloignées du projet. Elles peuvent apparaître à plus ou moins long terme. L'incidence peut être tout aussi importante qu'une incidence directe. Ex captage d'eau, qui fait baisser le niveau hydrique de plans d'eau plus éloignés, bruit durant les travaux, poussière etc....

Non concerné – le projet n'intercepte de zones N2000.

N° site Natura 2000/Nom	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés( nom +code Natura 2000)	Description des Incidences potentielles directes	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : le projet peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? Oui/non- Pourquoi ?
FR.....				
....		-	-	-
-		-	-	-
-		-	-	-
FR.....				

## V/ Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significative de son projet.

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence significative lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire, ou un habitat d'espèce d'intérêt communautaire est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

### 1/ Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ?

Suite à la réflexion qui a été menée tout au long de ce formulaire et des mesures de réduction d'évitement ou d'accompagnement qui ont été envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences significatives :

Tout d'abord, on rappelle que ce projet de démolition-reconstruction du pont Napoléon prend toute son importance considérant l'état dégradé du pont actuel et de l'urgence de le sécuriser afin d'éviter un effondrement de la structure.

Cette opération est située en interface directe avec le cours d'eau du Wimereux mais également dans un environnement particulièrement urbanisé (centre-ville de Wimereux). Il ne prend place au droit d'aucun milieu classé Natura 2000. On rappelle qu'une distance d'à minima 700 m le sépare des différents habitats Natura 2000 les plus proches. Or, les principales incidences du projet affecteront un périmètre proche considérant la nature des travaux et les mesures retenues par la ville pour éviter et atténuer les incidences potentielles (cf. notice d'incidence environnementale).

Le porteur de projet s'est entouré d'un groupement spécialisé en environnement et en écologie afin de définir les mesures d'évitement et de réduction les plus adéquates dans le cadre du projet. Ce dernier s'engage à les mettre en œuvre afin de limiter significativement les atteintes sur la ressource en eau (superficielle et souterraine) ainsi que sur les habitats naturels identifiés par Biotope au droit du site. Ces mesures consistent majoritairement à veiller au libre écoulement du Wimereux pendant l'intégralité de la phase de travaux, à placer une bâche /un filet antipollution au-dessus du cours d'eau, mettre en œuvre un report calendaire des travaux en fonction des périodes de sensibilité de la faune, déporter les emprises de chantier sur des secteurs qui sont déjà artificialisés (les quais existants) ou encore instaurer des mesures de bonne tenue du chantier pour éviter les rejets accidentels.

En phase aménagée, le projet est vertueux d'un point de vue de la continuité hydraulique car il permet la suppression des piles existantes dans le lit mineur du Wimereux ainsi que le recul des culées au niveau des quais. Le futur pont admettra ses fondations au niveau des culées repoussées.

Au regard de ces éléments, de l'urgence de sécuriser le franchissement du Wimereux et de l'éloignement avec les sites Natura 2000, il n'y a pas d'incidence à prévoir sur les habitats du réseau Natura 2000, ni sur les espèces qui les fréquentent.

~~☐ OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.~~

A (lieu) : Wimereux

Signature :

Le Maire de Wimereux  
Jean-Luc Dubaële

Le (date) : 12 juin 2025

